



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/09/2025

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 11                | 6        | 6                         |

| Vote                               |
|------------------------------------|
| A l'unanimité des membres présents |
| Pour : 6                           |
| Contre : 0                         |
| Abstention : 0                     |

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 5 Septembre à 18:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 29/08/2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/08/2025.

**Présent(s)** : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : CONDAT Daniel, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, ROBERT Claude

**Excusé(s)** : Mme CHARRETON Amandine, MM : ARNAUD Daniel, FAURE Pascal

**Absent(s)** : Mme CHABERT Nadège, M. POURTIER Stéphane

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

### 2025\_06\_04 – EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL

VU :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code de la commande publique ;
- le décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique ;
- le décret n° 2024-1217 du 28 décembre 2024 relatif au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux ;
- la délibération n°2023\_04\_01 du 6 mai 2023 portant délégation au Maire de certaines attributions du conseil municipal.

CONSIDERANT :

- le projet d'extension du hangar communal ;
- l'estimation des travaux inférieure à 100 000 € H.T. ;

EXPOSE DE M. LE MAIRE :

M. le Maire présente des devis dont le montant global H.T. s'élève à 52 345 € se décomposant comme suit :

- travaux de terrassement : 9 300 € H.T.
- réalisation d'une dalle et d'un muret : 13 865 € H.T.
- fourniture et la pose de l'ossature, de la couverture et du bardage : 29 180 € H.T.

M. le Maire indique qu'une demande de devis est en cours pour la fourniture et la pose de portes et fenêtres.

Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le **18 SEP. 2025**

ID : 063-216302380-20250905-2025\_06\_04-DE



Il précise que des travaux complémentaires pourront être nécessaires pour le passage de gaines en vue d'un raccordement ultérieur au réseau d'eau potable et à l'assainissement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

1. APPROUVE le projet et les estimations présentées pour un montant total H.T. de 52 345 €
2. DECIDE que des frais supplémentaires pourront s'ajouter pour :
  1. la fourniture et la pose de portes et fenêtres ;
  2. le passage de gaines pour un éventuel raccordement ultérieur au réseau d'eau potable et à l'assainissement ;
  3. tout aménagement complémentaire jugé nécessaire (*ex : stationnement*) ;
3. PRECISE que le montant H.T. des travaux, y compris compléments éventuels, demeurera inférieur à 100 000 € ;
4. DECIDE que le marché de travaux sera passé sans publicité ni mise en concurrence, au regard des nombreux devis étudiés et présentés, conformément aux décrets susvisés et dans le respect des principes de la commande publique ;
5. AUTORISE M. le Maire à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme correspondante ;
6. AUTORISE M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation des travaux et leur marché ;
7. DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tout devis, bon de commande ou pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

*Pour copie conforme :*

*En mairie, le 11/09/2025*

**Le Maire**

**Vladimir LONGCHAMRON**



**Le secrétaire de séance**

**Guy LEMAITRE**